

Généralités

Il s'agit d'une affaire passionnante, mais curieusement méconnue, « d'écoute des réseaux ennemis » pendant la guerre. Elle révèle, à elle seule, le climat ambigu qui régnait à l'époque.

Les faits

Pendant l'Occupation, en pleine zone occupée et à la barbe des Allemands, un groupe de patriotes réussit à capter, puis à décrypter, pendant plusieurs mois, les communications échangées entre Berlin et Paris par les Allemands.

Pour plus de détails, voici deux sources d'informations relatives à cette affaire :

— l'article du 21 janvier 1991 de l'hebdomadaire *Le Point* (qui a fait sortir l'événement de l'oubli et relancé le débat sur les circonstances et les responsabilités qui l'entourent) ;

— le livre d'Henri Navarre, *Le service de renseignement 1871-1944*¹. Cet ouvrage est issu du travail col-

1. Plon, 1978.

lectif d'un certain nombre d'anciens officiers : le colonel J.M. Mercier, le colonel Arnaud, le colonel Paillole et le général Salan.

Tous sont unanimes pour dire que les hommes à l'origine de cet exploit étaient des êtres d'exception. Ce sont Combaux, Lobreau, Sueur et Keller, qui agissaient sous le contrôle du capitaine Simoneau et du major Badre. Sont venus se joindre à eux, en cours d'opération, Jung, Rocard puis Riss (qui agissaient en tant qu'opérateurs), puis Matheron, Guillon, Fugier, Vavasseur, Abscheid, qui, eux, œuvraient en tant que techniciens. D'autres encore, comme Grimpel et Levasseur vinrent plus tard leur apporter une aide.

Ces hommes parvinrent à établir une dérivation sur le câble Paris-Metz, ce qui, à partir d'un pavillon situé à Noisy-le-Grand, dans la banlieue parisienne, leur permettait d'intercepter les transmissions allemandes.

Ces premières écoutes devaient durer cinq mois, d'avril à septembre 1942.

La moisson que ce réseau récolta fut considérable selon Henri Navarre : « Furent entendus et enregistrés le Führer lui-même, Goering, Keitel, von Rundstedt, Jodl, Stupnagel, Milch, Sperrle et beaucoup d'autres. Certains actes de guerre purent être suivis en détail. Par exemple, les comptes rendus relatifs à l'opération menée par les Britanniques à Dieppe, en août 1942. »

Selon *Le Point*, ces renseignements, décodés par P 2, « aboutissaient sur les bureaux de quelques officiers vichysois triés sur le volet ou à l'état-major de l'armée d'armistice². La plupart étaient transmis par diverses voies à l'Intelligence Service. »

Pour des raisons de sécurité, cette première dérivation devait être abandonnée en septembre 1942.

Selon le général Henri Navarre, l'équipe de Noisy-

2. Terme codé des services spéciaux.

le-Grand aurait déménagé à la cloche de bois pour Livry-Gargan, où elle aurait créé une nouvelle installation sur le câble Paris-Strasbourg, qui comprenait un bien plus grand nombre de fils, et, donc, de possibilités d'écoute. L'installation aurait fonctionné du 15 novembre 1942 jusqu'à l'arrestation par la Gestapo, le 23 décembre 1942, de Keller, Lobreau et Riss, suivie de celle de Guillon, Matheron, Grimpel et Levasseur.

Il apparaît aujourd'hui certain que l'utilisation de la dérivation sur le câble Paris-Strasbourg n'a commencé que le 16 décembre 1942, ce qui revient à dire que l'écoute a duré tout au plus une semaine.

Toujours selon le général Henri Navarre, les autres membres de l'équipe K (qui ont réussi à échapper à l'incarcération) se seraient repliés en zone Sud et, de là, auraient été acheminés, via l'Espagne, en Afrique du Nord.

Cela n'est pas tout à fait exact. Parmi les civils, ni Sueur, ni Deguingant, ni Lébebensky, ni Abscheid, ni Chamond, ni Levavasseur, ni Marzin, ni Simon, ni Jung, ni Fugier, ni Clavaud, ni Rocard n'ont été inquiétés.

Quant aux militaires, certains, comme Badre, étaient déjà à Londres, d'autres n'allant pas tarder à les y rejoindre³.

Il faut encore préciser que tous les membres de l'équipe Keller qui furent arrêtés, ont été déportés, à l'exception de Riss, dont on a perdu la trace. Parmi les déportés, seuls Lobeau et Levasseur sont revenus.

L'accusation à l'encontre de Bousquet

Elle a paru dans *Le Point*, du 21 janvier 1991, sous le titre « Le document qui accuse Bousquet ».

3. La fin tragique de l'équipe Keller a coïncidé avec la disparition de la source P2 de Vichy.

Le document dont ce journal fait état est un rapport d'Himmler à Hitler daté du 26 décembre 1942, intégralement reproduit ci-dessous.

Il s'agit d'une accusation d'une extrême gravité que Bousquet s'est aussitôt empressé de démentir⁴. Elle étayait la thèse selon laquelle René Bousquet avait :

- trahi la France et ses alliés ;
- entraîné la déportation et la mort de patriotes français.

Elle donna l'occasion aux héritiers Keller de déposer contre lui, le 25 juin 1992, une seconde plainte pour crime contre l'Humanité.

Voici la traduction française de ce document accusateur, rédigé en allemand :

« Le Reichsführer-S.S. FeldKommandostelle,
le 26 décembre 1942

Gp p.K. 7e
exemplaire

Concerne : Rapports au Führer... Rapport n° 50

Concerne : installation d'une dérivation sur la liaison principale téléphonique Paris-Strasbourg-Berlin.

« Le 21 décembre 1942, au cours d'une conversation, le secrétaire général de la police française Bousquet a porté à la connaissance du S.S.-Brigadeführer Oberg qu'un branchement avait été effectué sur le câble principal de la Wehrmacht, Paris-Strasbourg-Berlin, sur la route nationale n° 3, à la borne kilométrique 20,800. Comme auteurs, étaient dénoncés un ingénieur français des télégraphes et un fonctionnaire vérificateur. Les actions entreprises ensuite avec les techniciens-experts d'une Section des branchements téléphoniques de campagne apportèrent la preuve que cette information était fondée. La dérivation était installée dans une villa. Celui qui était chargé des écoutes, un Alsacien, a pu

4. Le démenti de René Bousquet figure en annexe.

également être appréhendé. Le dispositif d'écoutes est qualifié d'exceptionnel et d'inconnu jusqu'ici par les techniciens-experts. Des interrogatoires menés jusqu'ici, il résulte que le dispositif d'écoutes a été installé sur ordre du major Beard⁵, officier du Deuxième Bureau à Vichy... Les recherches continuent. »

*L'état de la procédure
lors de l'assassinat de René Bousquet*

Suite à la plainte des héritiers Keller, René Bousquet fut entendu en première comparution par la présidente Anzani, le 29 avril 1993.

Ce jour-là, il remit simplement au magistrat instructeur la copie de sa lettre de protestation adressée au *Point* en réponse à l'article le mettant en cause, tout en souhaitant qu'une enquête approfondie soit diligentée afin de lui permettre d'y répondre par la suite.

De nombreuses commissions rogatoires furent aussitôt ordonnées. Elles ont malheureusement été interrompues en raison de l'assassinat de René Bousquet, survenu le 8 juin 1993.

Il n'est pas inutile de préciser :

— que l'instruction avait déjà fait apparaître certains résultats dont il sera fait état par la suite ;

— que l'assassinat a empêché la communication, demandée par le magistrat instructeur, des archives de la D.G.S.E.⁶ ;

— qu'à l'évidence, René Bousquet n'a pas pu se défendre de son vivant face à ce qu'il ressentait comme une agression qui devait fortement assombrir la fin de sa vie.

5. Pseudonyme pour Badre. (N.d.A.)

6. D.G.S.E. : Direction Générale de la Sécurité Extérieure, nom des services secrets français à l'époque.

Le droit de défendre

Malgré la présomption d'innocence dont il aurait dû bénéficier, comme tout le monde, René Bousquet se vit périodiquement déclaré coupable dans la presse et dans les livres.

Ainsi, l'article de Jacques Duquesne, paru au lendemain de l'assassinat de René Bousquet dans le numéro du *Point* du 12 juin 1993 et intitulé « Les mystères Bousquet », inclue, parmi les habituelles accusations qui lui sont faites, la dénonciation de l'ingénieur Keller.

Ainsi, dans le cadre de la campagne de publicité pour son livre sur *Les secrets de l'espionnage français*⁷, Pascal Krop ose, en couverture, poser la question : « Pourquoi Bousquet dénonça-t-il, en 1942, l'ingénieur Rocard ? ».

Allant plus loin encore, Pascal Krop déclara de façon mensongère, sur les ondes de *Radio France Info* : « Je produis également un document historique : la lettre d'Hitler adressée à Bousquet, le chef de la police de Vichy, lettre le remerciant d'avoir dénoncé l'ingénieur Rocard. »

Citons aussi l'article de Pierre de Villemarest dans le journal *Le Monde et Vie* du 6 octobre 1994. Son titre, tout à fait significatif, « l'affaire Bousquet pour en finir avec une trahison caractérisée », englobe l'affaire Keller.

Enfin, un autre exemple :

Le journaliste Pierre Darcourt, dans un article publié par *Le Figaro* du 3 janvier 1995, et intitulé « Carl Boemelburg, le bourreau sans visage », commence son papier par ces mots : « La collaboration de la police française », papier illustré par la photo de René Bousquet (à Marseille). Il poursuit :

« Le 21 décembre 1942, René Bousquet informe

7. Lattès, 1993.

Oberg qu'un branchement sur le câble principal de la Wehrmacht Paris-Berlin fonctionne sur la route nationale N° 3 à la borne kilométrique 20,800.⁸ »

Ecrivant au *Figaro*, Guy Bousquet, le fils de René, joint cette note :

« L'article de M. Pierre Darcourt, intitulé "Carl Boemelburg le bourreau sans visage", aurait pu être, à l'égard de tous, d'une grande utilité.

Il a en effet le mérite de mettre en lumière des éléments trop souvent oubliés, dont l'importance est capitale, tendant à démontrer qu'en 1940, 1941 et jusqu'en août 1942 :

— la police française était, en zone occupée, entièrement sous les ordres et le contrôle des Allemands ;

— le ministère de l'Intérieur et la préfecture de police étaient investis par l'ennemi ;

— les nazis disposaient de forces considérables au service de leurs objectifs.

Malheureusement, l'auteur n'a pas tiré les conséquences logiques de ces constatations. Il ne s'est pas arrêté au contenu et aux résultats des négociations auxquelles mon père a participé, négociations connues sous le nom d'accords Oberg-Bousquet.

L'histoire impartiale jugera.

Elle saura sans nul doute apprécier la portée des efforts entrepris par René Bousquet et lui rendra justice quant aux résultats obtenus.

Je livre à la réflexion des lecteurs, à cet égard, le contenu du sujet de l'article considéré, le sentiment personnel de Boemelburg tel que l'ont exprimé des individus bien placés pour le connaître :

Oberg déclare le 16 février 1946⁹ :

8. En réaction à cet article Guy Bousquet, le fil de René, a demandé un droit de réponse au *Figaro*, le 4 puis le 20 janvier 1995. En vain.

9. Cotes 558 et 1135.

« Boemelburg est précisément un de ceux qui m'a dit "Méfiez-vous de Bousquet, il vous roule. Il me l'a dit non pas une fois mais souvent. Il était parmi ceux qui étaient le mieux au courant de ce que valaient les membres de la police française". »

Knochen, le 17 septembre 1948, affirme :

« Quelque temps après cet accord [accord Oberg-Bousquet], Berlin et les services militaires ont fortement critiqué cet accord. On a dit qu'Oberg s'était jeté dans les bras de la police française. Dans nos services on parlait de ce renard de Bousquet. L'expression était de Boemelburg. »

Ces déclarations sont au dossier en Haute Cour de René Bousquet.

Quant aux insinuations figurant dans l'article et laissant à entendre qu'il a existé des points de rencontre ou de contact entre René Bousquet et Boemelburg, elles appellent de ma part les remarques suivantes :

1) Il a été démontré au cours de la première instruction, qui a duré de 1945 à 1949, que mon père, hormis son arrestation en juin 1944 et son incarcération à la « Maison Boemelburg de Neuilly », n'a jamais eu de contacts avec la Gestapo.

2) L'affaire Donar, qui n'est autre que l'affaire Desloges, a été longuement évoquée devant la Haute Cour et mon père a été acquitté de ce chef.

3) L'affaire Keller est née, quant à elle, exclusivement d'un rapport allemand adressé par Himmler à Hitler en date du 26 décembre 1942.

Ce rapport, à mon sens, avait pour but exclusif (on s'en rend compte à sa lecture) de justifier vis-à-vis du Führer les accords Oberg-Bousquet, qui étaient contraires à ses ordres initiaux et étaient, de surcroît, violemment critiqués, a posteriori, dans les milieux allemands tant à Paris qu'à Berlin.

La mise en cause mensongère de René Bousquet a

été un alibi et le moyen de tenter de faire apparaître que les accords en question avaient eu, en la circonstance, une contrepartie favorable pour le Reich.

Il est infiniment regrettable que n'aient point été versées aux débats toutes les différentes archives françaises, notamment celles de la D.G.S.E.

Ces pièces allaient être produites quand René Bousquet a été assassiné. »

Défense de René Bousquet

La position personnelle de Bousquet dans le conflit

René Bousquet détestait l'Allemagne national-socialiste.

Ses actes, ses initiatives, ses déclarations prouvent son hostilité envers l'Allemagne hitlérienne.

Au cours d'un long entretien à l'occasion d'un voyage du maréchal à Tulle, le 7 juillet 1942, il n'a pas caché à Leroy Ladurie, alors ministre de l'Agriculture, « qu'il haïssait l'Allemagne et qu'il prévoyait son écrasement final par les Alliés ¹⁰ ».

Nous disposons également de la note d'observations que René Bousquet fit remettre à Laval le 26 juillet 1942 pour lui commenter la note écrite d'Oberg du 23 juillet, qui devait déboucher, après d'ultimes corrections, sur la déclaration d'Oberg du 8 août 1942. Cette note, qui montre avec quel acharnement il défend l'indépendance de l'administration française, met aussi en relief ses sentiments d'hostilité à l'égard de l'occupant ¹¹.

10. Cote 397.

11. Cote 548.

Lorsqu'il écrit qu'on ne peut laisser dire que les services allemands et français ont la même tâche, il ajoute aussitôt :

« L'Allemagne fait la guerre. La France subit l'armistice et n'a pas fait la paix avec l'Allemagne. »

Que dit-il à propos du renseignement ?

Il considère comme essentiel de préciser que par renseignements utiles, les autorités allemandes n'entendent pas « exiger de la police, ou même n'entendent plus exiger de la police et de l'administration française la communication de renseignements susceptibles de nuire à des Français ».

Faut-il encore rappeler son attitude le jour où les Allemands ont envahi la zone libre ?

Henri Noguères a parfaitement illustré son attitude à partir des notes prises, le 10 novembre 1942, par le docteur Ménétrel¹² :

« Bousquet proteste contre le fait qu'à l'entrée des troupes allemandes dans la zone libre l'armée française, sans aucune opposition, demeure dans ses garnisons : "C'est faire Kamarade ! Alors !" ¹³ ».

Cela signifie plus qu'implicitement qu'il était partisan de reprendre le combat, comme de Lattre de Tassigny, dont il n'a pas entravé l'évasion.

Comment peut-on imaginer qu'un homme ayant choisi auprès de lui pour conseiller un officier de la trempe du lieutenant-colonel Robelin, le plus intime camarade du colonel Paillole à Saint-Cyr, protecteur des maquis au plus haut niveau, futur martyr de la Résistance, ait pu livrer Keller, Lobreau et leurs amis à l'ennemi ?

C'est là une invraisemblance évidente contre laquelle je m'insurge. L'historien doit tenir compte du « docu-

12. Médecin personnel et conseiller du Maréchal Pétain.

13. *Le Véritable Procès du Maréchal Pétain*, Arthème Fayard, 1955, pp. 447-448.

ment » mais ne l'utiliser qu'après critique et prise en considération de sa vraisemblance. Or, tout ce livre établit l'invraisemblance du « rapport » Himmler.

Critique objective du rapport Himmler

Le rapport qui a été publié n'est pas le seul document allemand.

Les journalistes qui ont découvert ce rapport et ceux qui l'exploitent affirment détenir en outre un compte rendu établi par la Gestapo.

Il s'agirait, selon *Le Point*, d'un compte rendu (numéro 178) signé le 26 décembre par le docteur Ellers, Hauptsturmführer S.S., qui indiquerait qu'après la découverte du dispositif d'écoute à Livry-Gargan, Keller aurait avoué avoir fait exécuter la dérivation sur ordre du Service de renseignements français.

Ce document complémentaire est intéressant, non pas par ce qu'il révèle, mais bien parce qu'il semble apporter la preuve que l'affaire a été traitée directement par les services de la Gestapo.

Comment cette dernière a-t-elle été saisie ?

Il n'y a, dans le rapport, aucune référence à des instructions venant d'Oberg.

Tout permet de penser, au contraire, que la Gestapo a bien été informée directement, et que le dénonciateur, s'il y a eu dénonciation, se trouvait en zone occupée :

A l'origine, cette même Gestapo ne semblait connaître que la date du début de l'opération, le lieu de son exécution et, parmi les auteurs, sans pour autant situer leur lieu de travail, Keller et Lobreau.

Il s'agissait, somme tout, de renseignements assez succincts et l'on imagine mal qu'ils aient pu transiter par Vichy. A l'époque, les communications entre zone

libre et zone occupée étaient très difficiles. Et l'on voit mal René Bousquet transmettant au général Oberg un renseignement de cette nature, à plus forte raison vague et imprécis.

Il ne faut pas non plus négliger un autre document, ainsi qu'une déclaration d'un intervenant allemand, mentionnés dans un article du grand historien Henri Michel¹⁴.

Il s'agit d'une fiche de l'Abwehr au nom de Keller. Voici ce qui s'y trouve inscrit :

« Le 22/12/42 nous avons constaté que quelqu'un s'était branché sur le câble principal de la ligne Paris-Strasbourg-Berlin. Une enquête très minutieuse menée à la Libération a permis d'interroger les techniciens allemands des P.T.T. mêlés à l'affaire et même l'interprète de la Gestapo mais non les gestapistes eux-mêmes. L'affaire était considérée comme Geheimreichsache (top secret) et devait être traitée dans le secret le plus absolu. Fait remarquable, elle ne releva pas de l'Abwehr — elle entraînait pourtant normalement dans ses attributions — mais de la Gestapo et fut confiée au Kriminalkommissar Sinhoff, adjoint de Kieffer. Elle fut appelée : interception du câble Paris-Strasbourg-Berlin par le 2^e Bureau illégal du ministère français de la Guerre à Vichy. »

Quant à la déclaration rapportée, il s'agit de celle de Roeder, commandant de la Feldschaft Abteilung à Paris de juillet 1940 à juillet 1944.

Interrogé sur les faits, le témoin a déclaré :

« Que la veille de l'arrestation de Keller, son chef, le général Kersten lui apprit que la Gestapo connaissait l'existence d'un poste d'écoute sur la ligne Paris-Strasbourg et lui donna l'ordre de procéder à des recherches

14. Henri Michel, Secrétaire général du Comité d'histoire de la Seconde Guerre mondiale. *La Résistance dans les P.T.T. La Source K.*

pour découvrir l'emplacement exact de l'interception ; il ajouta que Keller était fortement soupçonné. »

Toutes ces indications et déclarations, qui confirment l'imprécision des renseignements, nous amènent à penser qu'il s'agit très vraisemblablement d'une dénonciation anonyme.

Le rapport d'Himmler est peut-être un faux intellectuel.

Henri Navarre, dans son ouvrage sur le *Service de Renseignement 1871-1944*¹⁵, émettait l'hypothèse que les services allemands, et peut-être Himmler lui-même, ont pu « étouffer l'affaire », compte tenu de sa gravité et des risques de sanctions graves qu'elle pouvait entraîner pour les responsables allemands de la sécurité, qui avaient laissé écouter les grands chefs politiques et militaires du III^e Reich.

Essayons, en gardant à l'esprit l'ambiance de l'époque, de nous mettre à la place des responsables de l'occupation allemande et de comprendre leurs réactions.

Ils sortent de l'incident déconsidérés et ridiculisés.

Ils savent pertinemment que toute l'opération a été montée par le Deuxième Bureau clandestin du ministère de la Guerre de Vichy. Leur efficacité et leur vigilance ne peuvent qu'être mises en cause par les dirigeants de Berlin. Terribles peuvent être, à leur encontre, les réactions d'Adolf Hitler.

Affirmer que c'est grâce au ministère français de l'Intérieur et à René Bousquet que les écoutes ont été décelées et l'incident réglé, est pour eux un moyen de se sauver.

N'oublions pas non plus que la déclaration Oberg est récente : elle ne date que de quatre mois.

15. Plon, 1978.

— qu'elle a été faite contrairement aux ordres initiaux du Führer ;

— qu'elle a fortement mécontenté plusieurs services allemands, notamment la Gestapo ;

— qu'à Berlin, on est loin de penser qu'elle est une réussite ;

— qu'Oberg avait tout intérêt à évoquer le « Gross service de l'ami Bousquet ».

Par l'entremise d'Henri Bernard, j'ai personnellement connu Henri Michel, dont je déplore la mort récente, car j'aurais aimé lui demander, à défaut de preuves, son intime conviction. Je suis persuadé que le document d'Himmler ne peut être utilisé qu'avec beaucoup de réserves, car encore une fois, je vois mal comment un René Bousquet qui, par patriotisme, prit tant de risques dans d'autres domaines, aurait pu se livrer à une telle dénonciation.

Ici, la critique historique doit s'étendre à une interprétation psychologique et tenir compte de ce qui, dans ce contexte, est une invraisemblance.

Les résultats de l'enquête de gendarmerie

Elle a permis de mettre en relief, ce qui ouvre de nombreuses pistes, les graves imprudences commises à l'époque par l'équipe Keller.

● **Les imprudences**

A la lumière de l'article de Henri Michel sur la *Résistance dans les P.T.T. (La Source K)*, on pourrait croire que pendant le travail « ont été observées des précautions de sécurité d'une façon quasi exceptionnelle ».

Or, ce n'est pas le cas ; on aurait même voulu anéantir l'équipe Keller que l'on ne s'y serait pas pris autrement.

Que l'on en juge à travers un document.

Il s'agit du rapport fait à son retour de déportation par Lobreau. Il est daté du 28 juin 1945 et a été remis à la Gendarmerie, section de recherches de Paris, par sa veuve, dans le cadre de la procédure récente intentée par les enfants Keller pour crime contre l'Humanité (sic) à l'encontre de René Bousquet¹⁶.

Je le retranscris ici intégralement, étant donné son importance, que j'estime décisive pour la démonstration, à contrario, de l'innocence de René Bousquet. Je n'y joins volontairement aucun commentaire ; je le livre purement et simplement à l'analyse objective et critique des historiens :

« Après avoir mûrement réfléchi à notre conversation de lundi dernier, et en vue de faciliter la recherche des responsabilités dans l'affaire qui nous intéresse, je me suis rendu à votre raisonnement et vous sou mets, dans la mesure où la mémoire ne me fait pas défaut, les incidents marquants successifs qui ont abouti à mon arrestation et à ma déportation en Allemagne.

« Au mois de mai 1942, lorsque nous avons raccordé la dérivation clandestine du câble Paris-Metz, notre organisation pour la partie technique, se composait exclusivement, à ma connaissance, de M. Keller, notre chef, de deux soudeurs, MM. Guillou et Matheron, et de moi-même. Volontairement, je n'ai pas voulu connaître les supérieurs de M. Keller de façon à être assuré de la plus grande discrétion en cas d'arrestation. C'est par hasard que j'ai entendu parler de M. Combaux, alors ingénieur du cadre latéral des P.T.T.¹⁷, sans connaître son rôle dans notre affaire.

16. Procès-verbal du 17 mai 1993. N = 527/93 L.G.D.I.F., cote 1 - 4/6.

17. À l'époque capitaine, le colonel Combaux était chef de l'opération ; il reçut l'ordre, après l'arrestation de Keller et de son équipe, de passer en Espagne, d'où il rejoignit le général de Gaulle.

« Il avait été entendu avec M. Keller qu'en cas d'ennuis avec les autorités allemandes, nous devions répondre que nous ne faisons qu'exécuter les ordres de notre chef de service, dans notre travail normal, sans que rien de suspect n'attire notre attention. Chacun de nous avait un rôle bien déterminé : M. Keller et les soudeurs devaient être dans la foule et procéder aux travaux de coupure du câble et de raccordement de la dérivation ; je devais commander les renvois de circuits et vérifier les travaux à partir des têtes de câbles des stations d'Archives ou de St-Amand, suivant les cas.

« Les travaux du câble Paris-Metz ont été effectués en une nuit, sans aucune alerte, le nombre des circuits à prendre en écoute étant peu nombreux.

« Au bout de quelques mois, par mesure de prudence, à la suite de bavardages dans le voisinage du pavillon, cette dérivation a dû être supprimée. Le travail a été exécuté sans incidents.

« Il fut alors décidé qu'on ferait une dérivation sur le câble Paris-Strasbourg. Les travaux d'installation intérieure du pavillon, exécutés par MM. Guillou et Mathéron, sur les instructions de M. Keller, étant terminés, nous avons attendu le moment favorable pour intervenir sur le câble.

« Le mercredi 9 décembre, pendant ma période de congé annuel, j'ai reçu une communication téléphonique de M. Keller me priant de me trouver le vendredi suivant rue des Entrepreneurs à l'heure normale de commencement du travail. Arrivé à l'heure dite au rendez-vous, M. Keller m'a dit combien on voyait d'un mauvais œil sa présence sur le chantier, qu'il devait se montrer le moins possible et que je devais faire son travail, c'est-à-dire procéder moi-même aux travaux de coupure et de raccordement, un autre camarade devant me remplacer aux têtes des câbles. Quoique surpris, j'acceptais et peu de temps après je partais en camionnette,

conduite par M. Chamond, avec deux soudeurs, MM. Levasseur et Abscheidt. M. Keller nous précédait dans sa voiture pour nous mener sur le lieu de travail.

« Avant le départ, j'avais fait remarquer à M. Keller que l'entrée de ces trois nouveaux camarades dans notre groupement diminuait nos chances de sécurité. Il m'a répondu qu'il se portait garant de leur discrétion.

« Arrivé à Livry-Gargan, les voitures s'arrêtèrent et aussitôt avec les deux soudeurs, je suis descendu dans la fouille, préparée la veille par mes ouvriers, et nous avons commencé les travaux de préparation d'ouverture du câble, mise en place de la boîte de dérivation, percement du trou pour le passage du câble de dérivation.

« Entre-temps, M. Keller partit en voiture. Pendant son absence je recherchais vainement, sur une paire du câble, mon correspondant. Puis M. Keller revint à pied ayant laissé sa voiture ailleurs. Il entra dans le pavillon pour procéder au tirage du câble de dérivation. Je lui expliquais que je n'avais pu entrer en liaison avec mon remplaçant aux têtes de câble et il me promit de faire le nécessaire, pour l'après-midi. Puis il partit me donnant rendez-vous vers 17 heures sur le chantier.

« Toute l'après-midi, j'ai cherché mon correspondant sur le câble sans le trouver et, par conséquent, sans pouvoir travailler utilement. De guerre lasse, la boîte de dérivation a été fermée en attendant M. Keller.

« A 17 h 30, ne voyant personne, nous sommes partis, et au tournant d'une rue, j'ai aperçu la voiture de mon chef qui se dirigeait sur Paris. Aussitôt, j'ai ordonné au chauffeur de rattraper la voiture et de faire signe d'arrêter. Je suis descendu du camion et suis allé à la portière de la voiture.

« C'est alors que j'ai vu M. Keller accompagné d'une dame, que je serais dans l'impossibilité de reconnaître, m'étant éloigné aussitôt par discrétion. J'ai expliqué mon insuccès pour trouver mon correspondant. M. Kel-

ler m'a répondu qu'il n'avait pu faire le nécessaire pour l'après-midi, mais que cela serait fait pour le lendemain matin. Puis nous sommes partis chacun de notre côté.

« Le lendemain matin, comme promis, j'ai pu trouver un correspondant aux têtes de câbles d'Archives et les travaux de raccordement ont pu commencer. Ils ont duré cinq jours, jusqu'au mercredi suivant. M. Keller est venu une ou deux fois sur le chantier, très rapidement, pour s'informer de la marche des opérations qui se sont effectuées sans incidents.

« Je dois ajouter que l'avant-dernier jour, j'eus une altercation assez vive avec mon correspondant M. Gillet, parce qu'il voulait savoir le lieu et le genre de travail que je faisais.

« Le jeudi matin, je me suis présenté rue des Entrepreneurs pour rendre compte du travail. J'ai appris alors dans l'après-midi que le matin mon chauffeur, M. Chamond, avait tenu avec M. Diot, un autre chauffeur, dans un café en face de notre magasin, une conversation devant témoins au cours de laquelle il a déclaré que pendant ces cinq jours nous avions fait un travail clandestin. Ces propos ont été rapportés par moi à M. Keller qui fit à M. Chamond les remontrances qu'il méritait.

« Les jours passaient sans alertes et le 23 décembre 1942 au matin, la Gestapo arrêtait M. Keller, puis une heure après, elle m'arrêtait moi-même ; aussitôt, mon chef était interrogé dans un bureau du 5^e étage de la rue des Saussaies, puis je passais moi-même seul à l'interrogatoire dans le même bureau. Deux officiers S.D. en civil m'ont interrogé pendant deux heures ; j'ai déclaré ne rien savoir des travaux effectués sur le câble Paris-Strasbourg, jusqu'à ce que l'un d'eux me dise brusquement : "Mais, le vendredi 11 décembre, vous êtes parti en camionnette de la rue des Entrepreneurs pour Livry-Gargan, où vous avez travaillé sur ce câble."

« Voyant que les Allemands étaient au courant de notre intervention sur le câble, je n'ai pas cru devoir nier plus longtemps, j'ai respecté les instructions de Keller en ajoutant même que j'étais persuadé de travailler dans l'intérêt des armées allemandes, attendu que mon correspondant au téléphone avait l'accent germanique. Puis, il y eut une confrontation avec le major Weidmann, chef de la T.M. allemande pour la région de Paris (ZbV 2), avec M. Keller qui a dit en présence des deux officiers S.D. : "M. Weidmann je vais tout vous dire, mais je tiens à préciser que M. Lobreau n'est pour rien dans cette affaire et qu'il ne sait rien." Hors de ma présence, Keller a subi un nouvel interrogatoire.

« Tard dans la soirée, menottes aux poignets, on m'a fait monter dans une voiture avec des S.S. Dans une autre voiture, et dans la même direction que moi, on a fait monter M. Keller. Puis une troisième voiture s'est jointe aux deux autres et la caravane a pris le chemin de Livry-Gargan. Elle s'est arrêtée, après une hésitation, à l'endroit de la dérivation. Les soldats ont perquisitionné dans le pavillon et après un certains temps, on a amené un jeune homme près de moi. Un S.D. nous a demandé si nous nous connaissions ; sur notre réponse négative, nous avons été attachés ensemble. Puis deux voitures partirent pour la rue des Saussaies où il y eut une courte confrontation entre M. Keller et le jeune homme. C'est alors que j'ai appris que ce dernier avait une carte d'identité au nom de Risley ; peu après, les deux voitures repartaient pour la prison de Fresnes.

« Arrivés dans le bâtiment 3 de la prison de Fresnes, à un certain moment nous nous sommes trouvés ensemble et nous avons pu échanger quelques mots. "Est-ce ma faute ?" demande M. Risley à M. Keller.

"Non, répond M. Keller, c'est de la mienne", puis se tournant vers moi, il ajoute : "Triste Noël pour nos gosses..." Il me dit encore : "Tu t'en tireras, moi, je suis

fichu. J'ai pu savoir que nous avons été dénoncés par une lettre anonyme écrite soit par Gillot, soit par Meyer. Il faudra que tu t'occupes de cela." Les Allemands s'étant rendu compte de notre conversation, nous ont brutalement séparés. Quelques minutes après, nous étions enfermés dans des cellules provisoires.

« A partir de ce moment, je n'ai plus revu Risley. J'ai revu Keller un mois après environ à une séance de douches, où il m'a appris la mise en cause de MM. Guillou et Matheron par M. Risley.

« Vous connaissez la suite malheureuse de ces arrestations, la mort de MM. Guillou, Matheron et Keller, et mon seul retour pour ne parler que des agents des P.T.T.

« Ce n'est que ces derniers jours que j'ai appris que M. Risley s'appelle en réalité M. Riss et qu'il est de retour à Strasbourg.

« Je voudrais avoir réussi à vous relater tous ces faits sans parti pris, ni animosité. Ce n'est pas à moi de tirer les conclusions des imprudences ou des erreurs qui ont été commises. Mais je pense que derrière chacun de nous, il y a une femme et des enfants qui doivent être épargnés.

« Je suis sûr que vous utiliserez discrètement les renseignements aussi précis que possible que je vous ai donnés. »

● Les autres pistes

Elles sont tracées dans un autre document intitulé : « Historique de l'arrestation de Keller, Lobreau, Matheron, Guillou », qui a également été remis, dans le cadre de la même commission rogatoire, à la gendarmerie, par Mme Lobreau¹⁸.

18. Procès-verbal du 17 mai 1993. N = 527/93 L.G.D.I.F., cote 1 - 3/6.

Les voici telles qu'énumérées, après un bref rappel des faits :

« Le mercredi 23 décembre 1942, à 7 h 30, des agents de la Gestapo se présentèrent au domicile de Keller Robert, 2 rue du Docteur-Landouzy, Paris 13^e. Ils s'étaient, quelques minutes auparavant, adressés au concierge de l'immeuble 1 rue du Docteur-Landouzy, semblant ignorer l'adresse exacte où ils allaient.

« Keller venant de partir à son travail 8 rue des Entrepreneurs, Paris 15^e, les policiers allemands ne trouvèrent à son domicile que Madame Keller et ses enfants.

« L'appartement fut perquisitionné de 7 h 30 à 9 h 15, heure à laquelle les Allemands furent avertis téléphoniquement de l'arrestation de Keller ¹⁹.

« A 9 h, M. Aguillon, alors directeur des L.G.D., convoqua téléphoniquement Keller à son cabinet, 24 rue Bertrand où Keller avait lui-même un bureau qu'il partageait avec son collègue Clavaud, en lui précisant que la police allemande désirait l'interroger.

« Dès la réception de la communication téléphonique du directeur, Keller avisa téléphoniquement par ligne directe son collègue de bureau à avoir à prendre certaines précautions (retrait de revolver, cartouches et papiers).

« Vers 9 h 20, Keller entrouvrant la porte de son bureau, revenant du bureau de Monsieur Aguillon et semblant accompagné, disait à son collègue : "Ils m'embarquent, prévenez qu'on prenne ma voiture."

« Aussitôt, Clavaud téléphona à Didier, second de Keller, au 8 rue des Entrepreneurs pour l'avertir de l'arrestation de ce dernier et lui recommander certaines précautions en cas de perquisition au 8 rue des Entre-

19. La Gestapo, au cours de la perquisition, a retrouvé chez Keller des cartes de visite et une carte des câbles souterrains, ce qui a permis sa convocation.

preneurs (mousquetons, revolver 7,65, grenades à cacher), travail qui fut exécuté par Didier.

« A 8 h 30 du même jour, des agents de la Gestapo se présentaient au domicile de Lobreau 3 rue Curie à Kremlin-Bicêtre et demandaient à Madame Lobreau le lieu du travail de son mari ; nantis du renseignement, les mêmes agents arrêtaient, à 9 h 40, Lobreau, rue des Entrepreneurs.

« Le 14 janvier 1943, trois semaines après l'arrestation de Keller et Lobreau, la Gestapo se présentait 8 rue des Entrepreneurs et demandait à voir les chefs d'équipe Matheron Laurent et Guillou Pierre. Matheron, seul présent ce jour, était appréhendé ; Guillou était arrêté le 17 janvier sur son lieu de travail.

« Monsieur Rougeoreille ayant demandé à l'époque en tant que chef de service des précisions sur la culpabilité de ses agents, un officier de la F.A. 2 lui avait répondu que Lobreau, Matheron et Guillou n'étaient pas considérés comme coupables et seraient relâchés.

« Les personnes suspectes à cette époque étaient les gens entretenant des relations soit avec les milieux gouvernementaux d'alors ou les autorités d'occupation, à savoir :

« Grandauber, un dessinateur aux L.G.D. (Service des lignes souterraines à Grande Distance), membre du P.P.F. et ayant écrit contre Keller et Lobreau une lettre de menaces au directeur.

« Bourdet, dessinateur aux L.G.D., membre du P.P.F. mais n'ayant jamais proféré des menaces contre Keller. » Grandauber ? Bourdet ? On imagine mal Bousquet informé par le P.P.F. qui, comme la Milice, l'a condamné à mort.

Il est un autre élément d'importance majeure :

Selon les déclarations de ses enfants²⁰, Madame Kel-

20. Audition de Jacques Keller et Jeannine Keller, épouse Boussart, le 12 mars 1993.

ler a cherché à découvrir la vérité. Elle s'y est forcé-ment employée dès la Libération. Il lui a été dit « quelle s'attaquait à quelqu'un de très haut placé, et qu'il valait mieux qu'elle abandonne ses recherches²¹ ».

Que d'imprécisions, que de faits invraisemblables, que de contradictions et d'inconséquences faut-il accepter pour, dans cette affaire Keller, accuser René Bousquet, qui, rompant ici exceptionnellement avec sa tradition de silence, a immédiatement et publiquement, par le biais du droit de réponse, dénié toute responsabilité.

Au risque de me répéter, je dirais que cette imputation lui a été insupportable.

Il écrivait pour lui-même, quelques jours avant sa mort, qu'il s'agissait « d'une plainte douloureuse pour ceux qui la déposent et pénible pour celui qui la subit ; qu'il était très ému ».

Il était très conscient qu'il lui serait particulièrement difficile d'apporter une preuve décisive de son innocence, un peu comme si on l'accusait d'avoir volé les tours de Notre-Dame.

21. L'homme très haut placé ne pouvait, de toute évidence, être René Bousquet. Il n'est sorti de prison que le 1^{er} juillet 1948.